

TRIBUNE. Climat : la liberté académique est-elle en danger ?

Manifestation dans le cadre d'une journée mondiale de manifestations étudiantes contre le changement climatique, le 15 mars 2019 à Valence. (JEAN-PHILIPPE KSIAZEK / AFP)

Les présidents d'université répondent aux députés qui préconisent la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans les formations universitaires généralistes. Ils dénoncent une atteinte à la liberté académique.

Par L'Obs

Publié le [30 septembre 2019 à 12h40](#)

Un texte déposé par des députés propose que tous les étudiants soient formés à la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans les formations universitaires généralistes « quelle que soit la filière choisie ». Dans une tribune en exclusivité pour « l'Obs », les présidents d'université répondent en dénonçant une atteinte à la liberté académique.

Les députés ont mieux à faire pour promouvoir le développement durable que d'imposer par la loi des programmes officiels aux universités

On assiste depuis plusieurs mois à la multiplication des manifestations, grèves et manifestes appelant à un réveil écologique. Partout sur la planète, la jeune génération des étudiants et des lycéens se mobilise pour enjoindre aux pouvoirs publics de faire des enjeux de l'écologie et du développement durable une, sinon la priorité de leur politique.

La réponse de trois députés français est de légiférer. Mais sur quoi ? Sur les programmes d'enseignement supérieur en s'appuyant sur les conclusions d'un think tank sur la nécessité de la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans les formations universitaires généralistes. Peu importe que les chiffres avancés sur le nombre d'établissements pratiquant de tels enseignements soient largement sous-évalués, il est temps de frapper fort. Et c'est ainsi que le projet de loi « relative à la généralisation de l'enseignement des enjeux liés à la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et aux changements climatiques dans le cadre des limites planétaires » voit le jour et que 80 députés le signent dans la foulée.

Quelle vision de l'université ces députés entendent-ils véhiculer ? Dans leur démarche, tout se passe comme si cette dernière ne s'était pas emparée de ces sujets depuis bien longtemps, que sa recherche – notamment en France – ne s'était pas penchée sur la globalité des enjeux liés au climat, à la biodiversité, à la transition énergétique, que ses formations n'avaient pas intégré ces problématiques complexes. Il y a là une méconnaissance totale du monde universitaire.

Quelle vision du parlement ces députés entendent-ils également véhiculer ? Est-ce son rôle d'établir par la loi le contenu des programmes officiels pour les universités ? Dans quel pays démocratique les programmes universitaires sont-ils dictés par la loi ? Si les universités ont une mission de service public à assumer, la loi leur assure l'autonomie et la liberté académique de déterminer la meilleure façon de l'assurer, notamment en définissant le contenu de ses programmes d'enseignement.

Les défis environnementaux sont complexes et sollicitent un très large spectre disciplinaire : sciences de la nature, de la matière et de la vie, sciences médicales, sciences économiques et sociales, sciences humaines. Pleinement conscientes de leur rôle et de leurs responsabilités, les universités n'entendent pas sensibiliser des étudiants qui le sont déjà, mais faire d'eux des acteurs capables de penser les enjeux du développement durable dans leur globalité — impact environnemental, gouvernance, viabilité économique, acceptabilité sociale —, capables de formuler des solutions multi-échelles, capables de favoriser leur mise en œuvre politique.

Plutôt que de se donner bonne conscience sur le dos de l'enseignement supérieur et de la recherche, ces députés auraient tout intérêt à légiférer sur des sujets de transition écologique concrets. Nul doute que l'expertise de nos chercheurs et de nos jeunes diplômés leur sera d'un précieux secours.

Tribune signée par :

Jean CHAMBAZ, président de Sorbonne Université, président de la LERU (League of European Research Universities)

Christine CLERICI, présidente de l'Université de Paris, présidente de la CURIF (Coordination des Universités de Recherche Intensive Françaises)

Michel DENEKEN, président de l'Université de Strasbourg

Alain FUCHS, président de l'Université PSL (Paris Sciences & Lettres)

Jean-Marc GAMBAUDO, président d'Université Côte d'Azur

Patrick LEVY, président de l'Université Grenoble Alpes

Sylvie RETAILLEAU, présidente de l'Université Paris-Saclay

Manuel TUNON DE LARA, président de l'Université de Bordeaux